



Département de la Haute-Marne
Commune de Bologne

ARRÊTE DU MAIRE N°93-25
Portant autorisation de stationnement d'un Food truck – ROOCOURT-LA-COTE.

Le Maire de la commune de Bologne,

Vu l'article L22.13.3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Nicolas MOUSSUT, en date du 04 novembre 2025 pour stationnement d'un Food-Truck « Ô' BURGER SAVEUR ».

A R R E T E

Article 1 :

Du samedi 08 novembre 2025 08H00 au dimanche 09 novembre 2025 08H00, Monsieur Nicolas MOUSSUT est autorisé à stationner un Food-Truck « Ô' BURGER SAVEUR », sur la place de ROOCOURT-LA-COTE.

Article 2 :

La responsabilité de Nicolas MOUSSUT sera substituée à celle de la Mairie, en cas de dégradation du véhicule.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie du présent arrêté doit être adressée à :

M. Nicolas MOUSSUT,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bologne.

À Bologne, le 04 novembre 2025,
Le Maire,
Maxence LEMOINE